



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination, du
pilotage, de l'appui territorial
et de l'environnement

Bureau de l'environnement

La Roche-sur-Yon, le 4 juillet 2025

Dossier suivi par : Frédérique GOURMAUD

Tél. : 02.51.36.72.65

Mél : pref-icpe@vendee.gouv.fr

Références à rappeler : FG 2023/0243

Dossier n°2000/0252

Monsieur,

Par arrêté n°2023-DCPATE-BENV-44 du 26 avril 2023, je vous avais mis en demeure pour non-conformités majeures pour les installations que vous exploitez à BELLEVIGNY.

Lors de la visite sur site le 4 juin 2025, l'inspecteur des installations classées a pu constater que les travaux de mise en conformité du bassin de confinement des eaux d'extinction d'un éventuel incendie sont achevés et que la rétention déportée n°2 du stockage de résine en vrac a été remplacée.

Ainsi, ces éléments permettent de lever la mise en demeure prise par mon arrêté du 26 avril 2023.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Nadia SEGHIER

S.A. SPBI chantiers Beneteau
ZA de l'Eraudière
34 rue Eric Tabarly
85170 DOMPIERRE-SUR-YON

Site de BELLEVIGNY